



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC**

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 27 mars 2018  
à 20H**

**COMPTE-RENDU**

**Approbation du compte rendu du 06 mars 2018**

Approuvé à l'unanimité

**Approbation des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestion 2017**

**COMPTE-ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GENERAL CCCA**

**Section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 193 547.54 €, les recettes à 6 846 329.76 € soit un excédent de 1 652 782.22 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement : 1 652 782.22 €

002 excédent de fonctionnement (part des AC relative à des opérations d'investissement : cœur de village ... pour un montant de 333 909.00 €

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 1 318 873.22 €

**Section d'investissement :**

*Résultat d'investissement 2017*

Recettes d'investissement	3 238 780,51
Dépenses d'investissement	3 529 350,54
Résultat : déficit 2017	-290 570,03
Déficit 2016 reporté	-6 325,87
<b>Résultat d'investissement fin 2017</b>	<b>-296 895,90</b>

**Résultat cumulé (Fonctionnement + Investissement + Reports 2016 + restes à réaliser d'investissement reportés en 2018) : + 653 138,82 €**

Les opérations d'équipement réalisées en 2017 sont principalement :

Le programme de voirie 2017 : 692 394 €

L'achat (solde) de la BOM de St Geniez : 186 600 €

Le solde de la tranche 2 de la Transaubrac : 616 051 €

La salle polyvalente de Ste Eulalie d'Olt : 184 013.00 €

L'aménagement des locaux de la CC et l'achat de matériel informatique et de mobilier : 31 922 €

Du matériel divers (tondeuse...) 62 592 €

Les 1<sup>er</sup> travaux de réhabilitation de la déchèterie de Laissac : 17 928 €

Il n'a pas été nécessaire de contracter d'emprunt ni d'utiliser la ligne de trésorerie contractée en 2017.

### **1 CA 2017 - SPANC LAISSAGAIS**

Les diagnostics initiaux des ANC sur les communes de Bertholène et Laissac ne sont pas réalisés (environ 460 diagnostics)

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 4 550.00 € et les dépenses à 3 064.38 € (amortissement du matériel) soit un excédent de fonctionnement de 1 485.62 €, se rajoute l'excédent de 2016 : 11 131.24 € soit un excédent global d'exploitation fin 2017 de **12 616.86 €**.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 064.38 € (amortissement) d'où un excédent d'investissement de 3 064.38 € auquel il faut rajouter l'excédent de 2016 : 5 690.91 € soit un excédent global d'investissement fin 2017 de **8 755.29 €**.

### **2 CA 2017 - SPANC ST Geniez**

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 52 762, 96 € HT avec la reprise du déficit de clôture de 2016 (24 390,42 €).

Elles sont constituées de charges à caractère général (1798,35 €) et d'aides de l'Agence de l'Eau pour aider les particuliers éligibles à la réalisation de leur installation (25 056,19 €). La dotation aux amortissements (1518 €) complète les dépenses.

**Les recettes de la section de fonctionnement** (53 629,19 €) sont composées des redevances classiques (diagnostics initiaux, contrôles de conception/réalisation, diagnostics lors de ventes immobilières) et des aides de l'Agence de l'Eau, dont les subventions à reverser aux particuliers pour un montant global de recette de 52 076,19 €. La reprise des subventions allouées aux immobilisations du service (véhicules, matériel...) complète les recettes à hauteur de 1553€.

**La section de fonctionnement présente un excédent de 866,23 €**

**La section d'investissement** est constituée des reprises sur subventions ( 1553 €) en dépenses. Les recettes (3862,48 €) sont constituées des amortissements et l'excédent d'investissement

2016 .

La section est excédentaire de 2 309,48 €.

Le résultat de clôture est positif (3 175,71 €)

### **3 CA 2017 - MAISON MEDICALE DU LAISSAGAIS**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 84 082.04 €, elles proviennent des loyers des professionnels de santé. Durant l'année 2017 des travaux ont été réalisés sur l'ancien local de Mme JULIEN pour accueillir 2 orthophonistes et un psychologue.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 78 134.78 € dont 33 845.77 € au titre du remboursement de la dette. Les charges locatives sont élevées du fait de l'achat d'un déshumidificateur et des honoraires de l'avocat Maître PARDAILLE.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 5 947.26 € sur l'exercice 2017 auquel il convient de rajouter l'excédent de 2016 : 10 194.76 € soit un excédent global de fonctionnement de 16 142.02 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 42 144.30 € soit 8 703.31 € au titre des travaux et 33 440.99 € au titre du remboursement de la dette.

La section d'investissement est déficitaire à hauteur de 35 351.04 € compte-tenu de la reprise du déficit 2016 : 65 989.66 €

### **4 CA 2017 - MAISON DE LA MEDECINE DE ST LAURENT D'OLT**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 18 036.00€, elles proviennent des loyers des 3 professionnels de santé (1 médecin, 1 cabinet IDE, L'IME de St Laurent).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 765.13 € dont 8 221.24 € au titre du remboursement de la dette.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 6 270.87 € sur l'exercice 2017.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 515.71 € (remboursement de la dette).

La section d'investissement est déficitaire à hauteur de 53 644.15 € compte-tenu de la reprise du déficit 2016 : 44 190.53 €.

### **5 CA 2017 ATELIER RELAIS DE STE EULALIE D'OLT**

En fonctionnement :

-dépenses : limitées aux intérêts de la dette pour la somme de 4 632.25 €

- recettes : 19311,93 € de loyers versés par les occupants

La section de fonctionnement dégage un excédent de + 14 679,74 €.

Une subvention d'équilibre du budget général de 13 012 € était prévue. Les écritures correspondantes n'ont pas été réalisées. Cette participation sera réinscrite au BP 2018.

En Investissement :

-Les dépenses s'élèvent à 91 722,50 €. Elles comprennent la reprise du déficit 2016 (60 742, 49€), la fin des travaux d'aménagement de l'atelier pour un montant de 16 906.64 € HT € et 14 073,37 € de remboursement de la dette en capital.

-Les recettes (45 052,84 €) se composent de l'encaissement d'acomptes de subventions (22 692,60 €) et de l'affectation du produit d'exploitation de 2016 (22 360,24 €).

La section d'investissement présente un déficit de 46 669,66 €.

Le résultat cumulé des deux sections est déficitaire (-31 989,92 €).

A noter qu'il reste la somme de 24 196 € de subventions à encaisser. Ces sommes sont inscrites au BP 2018.

## **6 CA 2017 ASSANISSEMENT LOT ET SERRE**

### **La section d'exploitation présente un déficit de 11 677,28 €**

Les dépenses de la section s'élèvent à 129 768,56 €. Elles sont constituées de 20 342,12 € de charges à caractère général, 13 536,32 € d'intérêts de la dette, de 84 605 € de dotation aux amortissements et de de la reprise du déficit d'exploitation antérieur ( 11 285,12 €).

Les recettes d'exploitation (118 091,28 €) se composent de vente de produits pour 97 275,28 € et de la reprise de subventions « amorties » pour 20 816 €.

### **La section d'investissement présente un déficit de 134 685,06 €.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 243 327,85€ :

- 7 986 € de dépenses d'équipement (télégestion et ingénierie)
- 28 553,69 € de remboursement de la dette en K et 20 816 € de reprises de subventions
- 185 972,16 € (reprise du déficit 2016)

Les recettes ( 108 642,79 €) comprennent des subventions (10 283 €), du FCTVA (13 754,79 €) et les amortissements (84 605 €).

Le budget présente un résultat cumulé déficitaire (FCT+ INVST + RAR ) de - 146 362,34 €

## **7 -CA 2017 - ZAE DES COMBES**

Courant 2017 il a été encaissé 55 090.00 € au titre de la vente de 2 lots. A ce jour il reste un seul lot à vendre d'une superficie d'environ 3 600 m2.

Le choix du maître d'œuvre (Christophe BOIS) a été fait pour l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche. Fin 2017, le déficit sur cette zone s'élève à 93 310.43 €.

## **8- CA 2017 – ZA PLA D'AVEYRON**

Les dépenses de fonctionnement ( 144 241,17 € ) correspondent à l'intégration de l'emprunt initialement contracté par la commune de Sévérac d'Aveyron (137 939,23 €) et aux intérêt de la dette (6 301,94 €).

L'intégration de cet emprunt est également constatée en recettes d'investissement (opération neutre budgétairement).

Fin 2017 ce budget est déficitaire à hauteur de 21 985.80 €.

## **9 -CA 2017 – ZA LA TRICOUSE**

Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 81 409.45 € correspondent à l'intégration de l'emprunt initialement contracté par la commune de Sévérac d'Aveyron à hauteur de 38 053,12 €, des travaux pour 42 650,26 € HT et les intérêts de la dette (706,07) € .

Fin 2017 ce budget est déficitaire à hauteur de 55 765.42 €.

## **10- CA 2017 – ZA DES MARTELIEZ**

Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 105 372.17 € correspondent à l'intégration de l'emprunt initialement contracté par la commune de Sévérac d'Aveyron à hauteur de 104 491.45 € et les intérêts de la dette pour 880.72 €.

Fin 2017 ce budget est déficitaire à hauteur de 26 632.68 €.

#### **11- CA 2017 - ZA DU TUMULUS 2 à Pierrefiche**

L'exécution 2017 s'est traduite par :

-7532.92 € de dépenses réelles (travaux d'extension des réseaux et intérêts de la dette)

-20 991.36 € de recettes de vente d'un lot

Le déficit 2016 été repris pour un montant de 29 578.90 €

Ce budget présente un déficit au compte administratif 2017 de 16 120,34€.

#### **12- CA 2017 - EXTENSION DE LA ZA DE LA FALQUE A ST GENIEZ**

L'exécution 2017 s'est traduite par :

-1300 € de dépenses réelles (solde des honoraires de maîtrise d'œuvre)

-20 000 € de solde de subvention

L'excédent de 2016 été repris pour un montant de 48 307.77 €

Ce budget présente un résultat positif au compte administratif 2017 de 67 007.77€.

#### **13- CA 2017 - ZA DU LAURADOU**

L'exécution comptable se solde par 34,18 € de dépenses et 0, 12 € de régularisation de TVA en recettes.

Le résultat 2017 présente un déficit de 165 739,40€ avec la reprise du déficit antérieur (165 705,34 €).

**Le Bureau et la Commission Finances réunis le 20 mars 2018 ont analysés ces CA**

**Le Conseil adopte à l'unanimité (pas d'abstention) les comptes administratifs et les comptes de gestion du Trésorier.**

#### **Affectation de résultats**

**Le Conseil adopte à l'unanimité ( pas d'abstention) les affectations de résultats suivants :**

BUDGET GENERAL :

Affectation en section d'investissement (1068) =1 318 873,22 €

Affectation en report à nouveau en recettes ( 002)= 333 909 €.

SPANC OLT AUBRAC : Affectation en report à nouveau en recettes ( 002)= 866,23 €.

SPANC LAISSAGAIS : Affectation en report à nouveau en recettes ( 002)= 12 616,86 €.

Atelier Relais : Affectation en section d'investissement (1068) : 14 679,74

Maison Médicale de Laissac : Affectation en section d'investissement (1068) : 16 142,02 €

Maison Médicale St Laurent : Affectation en section d'investissement (1068) 6 270,87

Assainissement « Lot et Serre » : Affectation en report à nouveau en dépenses ( 002)= 11 677,28 €

## PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Ces budgets ont été préparés en tenant compte du rapport d'orientation budgétaire approuvé par le conseil le 06 mars dernier.

### BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET GENERAL CCCA

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL	réalisé 2017	BP 2018
011 Charges à caractère général	1 780 686,56	1 804 855,75
012 Charges de personnel	1 302 221,24	1 439 788,00
014 Atténuation de produits	500 361,00	500 361,00
65 Autres charges de gestion courante	1 002 729,88	1 594 824,54
66 Charges financières	244 376,27	269 014,00
67 Charges exceptionnelles	7 910,48	84 445,00
68 Dotations aux amortissements	228 971,00	249 416,04
739211 Attributions de compensation	0,00	1 576 349,00
022 Dépenses imprévues	0,00	20 000,00
023 Virement à la section d'invest,	0,00	870 380,64
675/676 VCN des immobilisations	126 291,11	0,00
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>	<b>5 193 547,54</b>	<b>8 409 433,97</b>

DETAIL	réalisé 2017	BP 2018
002 résultat de fonctionnement reporté	0,00	333 909,00
6419 Remboursement/rémunérations	11 277,51	10 000,00
70 Produits des services	479 719,04	373 485,14
73 Impôts et taxes	5 578 548,70	6 832 217,00
74 Dotations, subventions, participations	607 294,48	731 724,00
75 Autres produits de gestion courante	42 583,59	96 878,57
76 Produits financiers	4,33	0,00
77 Produits exceptionnels	22 911,00	0,00
042 Opérations d'ordre	103 991,11	31 220,26
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>6 846 329,76</b>	<b>8 409 433,97</b>

#### Chapitre 65 :

Augmentation de l'article 65 « autres charges de gestion courantes » due principalement à l'augmentation du montant des subventions (Office de tourisme + 60 000.00 €, AFR de Sévérac + 186 000.00 €, suppression des subventions aux APE et à Ste Marie).

Augmentation également du poste « déficit des budgets annexes » au BP 2017 il était prévu 199 890.00 € rien n'a été versé. Pour 2018 le montant s'élève à 326 619.54 €.

Article 657358 : Participation au SIEDA qui passe de 45 123.00 € à 75 265.00 €

#### Chapitre 66 :

Augmentation du montant des intérêts de la dette suite à l'intégration de nouveaux emprunts liés aux transferts de compétences (Sévérac d'Aveyron, Ste Eulalie, Laissac, Syndicat du Lac de Castelnaud)

#### Chapitre 67

Subvention exceptionnelle au budget SPIC Assainissement Lot et Serre : 84 445.00 €

739211 : 1 576 349.00 € qui correspond au montant des AC provisoires.

#### RECETTES

Chapitre 74 : Augmentation due à une évaluation de la DGF bonifiée + 150 000.00 €

Chapitre 73 : Augmentation due à l'intégration de la fiscalité professionnelle unique.

Le résultat est affecté comme suit :

002 excédent de fonctionnement (part des AC relative à des opérations d'investissement : cœur de village ... pour un montant de 333 909.00 €

1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 1 318 873.22 €

#### Section d'investissement :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DETAIL	Réalisé 2017	BP 2018
001 Déficit reporté		296 895,90
16 Remboursement K emprunts	538 785,23	694 880,00
OOB	103 991,11	
Intégration des emprunts repris au 01/01/2018		1 253 175,00
Reprise sur FC TVA/fonctionnement		31 220,00
Opérations d'équipements	2 580 925,99	4 608 916,00
Opérations pour compte de tiers	305 648,21	1 492 507,00
TOTAL GENERAL DEPENSES	3 529 350,54	8 377 593,90

DETAIL	Réalisé 2017	BP 2018
1068 Excédent capitalisé	1 588 474,40	1 318 873,22
FC TVA	436 901,83	741 105,00
Virement de la section de fonctionnement		870 380,64
Intégration des emprunts repris au 01/01/2018		1 253 175,00
Amortissements - cessions immob	355 262,11	249 416,04
FDC des communes (RAR)	130 893,21	66 377,00
Emprunt d'équilibre		1 340 454,00
Etat	199 288,45	699 865,00
Région	70 247,30	118 933,00
Département	152 065,00	54 650,00
Commune		10 273,00
FEDER		30 818,00
Autres (ADEME + AGENCE AG)		130 767,00
Opérations pour compte de tiers	305 648,21	1 492 507,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>3 238 780,51</b>	<b>8 377 593,90</b>

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 4 608 916.00 € (cf document exel « investissement opérations).

Les opérations pour lesquelles la CC assure la maîtrise d'ouvrage déléguée s'élèvent à 1 492 507,00 € (dépenses = recettes).

L'emprunt à réaliser pour l'équilibre du budget d'investissement, si toutes les opérations étaient réalisées s'élèverait à 1 340 454.00 €.

Mme Poirier évoque la répartition du FPCI (Communauté de Communes et Communes). M. le Président précise que la totalité de la dotation est affectée prévisionnellement à l'intercommunalité qui doit assumer des compétences prépondérantes pour le devenir de ce territoire : économie, tourisme...

M. DELMAS précise que la dette sera négociée. La majorité des emprunts a été contractée auprès du Crédit Agricole qui doit faire une proposition prochainement.

**Le Conseil adopte le budget général par 30 pour (1 contre et 5 abstentions).**

### **1 BP 2018 - SPANC LAISSAGAIS**

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 17 616.86 € dont 5 000,00 € au titre des redevances ANC et 12 616.86 € d'excédent d'exploitation 2017.

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 14 372.15 €, afin d'équilibrer cette section, il est proposé d'inscrire, en dépenses la même somme pour l'achat éventuel de matériel.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**



## **2 BP 2018 - SPANC « ST GENIEZ »**

**La section de fonctionnement s'équilibre à 124 449 €.**

En dépenses :

- charges à caractères général pour 2550 €
- charges de personnel : 11 865 €
- charges exceptionnelles : 96 600 € (reversement prévisionnel des aides aux particuliers pour les installations neuves soit 4200 € maximum par équipement)
- dotations aux amortissements : 1090 € €
- Virement à la section d'investissement : 12 344 €

En recettes :

- redevances sur diagnostics initiaux sur les installations contrôlées de 2015 à 2017, diagnostics vente, contrôle des installations neuves : 11 830 €
- subventions d'exploitations de l'Agence de l'Eau (aides sur diagnostics initiaux, aides aux particuliers sur les installations neuves : 110 200 €
- reprise des subventions « amorties » : 1553 €

**La section d'investissement s'équilibre.: 15 743, 71 €**

- En dépenses : subventions d'équipements transférées en recettes de la SF
- En recettes : affectation du résultat d'investissement 2017 , virement de la SF, dotation aux amortissements et achade matériel divers pour équilibrer la section.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

## **3 BP 2018 - MAISON MEDICALE DU LAISSAGAIS**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 93 600.00€, elles proviennent des loyers des professionnels de santé. A ce jour, un local est vacant, il s'agit du local anciennement occupé par le dentiste Mr CORP.

En juin 2018, le laboratoire sera libéré, ce local pourrait être repris par un dentiste avec qui nous avons eu plusieurs contacts.

Les dépenses de fonctionnement sont plus élevées qu'en 2017 du fait du rappel de la taxe foncière sur 3 ans (environ 8 000.00 €/an).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 70 411.04 € et afin d'équilibrer ce budget il est nécessaire d'apporter une subvention du budget général à hauteur de 60 105.02 €.

M. PEYRAC précise que ce déficit à couvrir de 60 105,02 € provient de la vacance de locaux à louer, dans l'attente de repreneurs, et par la réalisation de travaux entre chaque départ/relocation.

M. DELMAS expose également qu'il conviendrait de délibérer conjointement (CC et communes concernées) pour exonérer les maisons de santé de taxes foncières.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).**

#### **4 BP 2018 - MAISON DE LA MEDECINE DE ST LAURENT D'OLT**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 18 036.00€, elles proviennent des loyers des 3 professionnels de santé.

Afin de couvrir le déficit antérieur il est nécessaire d'apporter à ce budget une subvention du budget général de 62 078.50 €

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention).**

#### **5 BP 2018 - ATELIER RELAIS DE STE EULALIE D'OLT**

**La section de fonctionnement s'équilibre à 29 984 €:**

-les dépenses sont constituées de charges à caractère général (1500 €) , des intérêts de la dette(4280 €) et du virement à la SI (24 203,81 €)

-Les recettes pour 18 264 € de loyers et une participation du budget général de 11 720 € (prévues, 2017 mais non versées)

**La section d'investissement s'équilibre à 63 079,66 € :**

-Les dépenses comprennent la reprise du déficit 2017 (46 669,66 €), le paiement des derniers honoraires de maîtrise d'œuvre et imprévus (2000 €), du remboursement de la dette en K (14 110 €).

-Les recettes se composent de l'encaissement des soldes de subventions (24 196,11 €), de l'affectation du produit d'exploitation de 2017 (14 679,74 €) et du virement de la SF ( 24 203,81 €)

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

#### **6 BP 2018 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF " LOT ET SERRE "**

Ce budget est difficilement équilibrable. Les recettes d'exploitation ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement et, par voie de conséquence, la section d'investissement également (remboursement du K de la dette et important déficit à combler).

De plus, la section d'investissement ne peut s'équilibrer que par la réalisation d'un nouvel emprunt mais qui générerait un déficit plus important faute de ressources pour le rembourser.

Pour tenter de remédier à cette situation, le Bureau et la Commission Finances ont proposé de mettre en œuvre 2 propositions conjointes :

1 – une augmentation graduelle du prix de l'assainissement pour tendre vers le prix moyen pondéré présenté par le cabinet Exfilo/Artélia en charge de l'étude sur le petit cycle de l'eau :

	<u>Tarifs actuels</u>	<u>Tarifs moyens pondérés sur le territoire de la CCA</u>	<u>Tarifs intermédiaires proposés</u>
<u>Prime fixe</u>	57	72.36	64.68

<u>Part variable</u> <u>du m3</u>	0.73	1.17	0.95
--------------------------------------	------	------	------

## 2- Le versement d'une subvention d'équilibre

L'article L 2224-1 du CGCT impose un strict équilibre budgétaire des SPIC. Le versement d'une subvention d'équilibre est interdit pour les EPCI dont une commune est supérieure à 3500 hab.

Toutefois, une subvention peut être versée si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs

L'assemblée délibérante sous peine de nullité, doit motiver la prise en charge qu'elle envisage et fixer les règles de calcul et les modalités de versement de la subvention ainsi que le ou les exercices concernés.

Cette prise en charge ne peut avoir pour effet de se traduire par une compensation pure et simple d'un déficit d'exploitation. Elle revêt un caractère exceptionnel et ne saurait être pérennisée.

**L'augmentation graduelle des tarifs d'assainissement permettrait d'équilibrer la section d'exploitation et d'assurer le remboursement de la dette actuelle.**

**En complément, le versement d'une subvention d'équilibre permettrait de solder le déficit chronique du compte de bilan et qui ne pourrait l'être sans une augmentation excessive des tarifs.**

**Les dépenses d'équipements devront être réduites au minimum sur ce budget.**

### **Le budget de fonctionnement s'équilibre 272 576 €.**

Les dépenses intègrent principalement le déficit d'exploitation 2017 (11 677,28 €), des charges générales (30 740 €), intérêts de la dette (14 500 €), titres annulés (500 €), les amortissements (84 605 €), le virement à la section d'investissement (130 554 €)

Les recettes comprennent les redevances et subventions d'exploitation (168 227 €), la reprise des subventions (20 904 €) **et une subvention d'équilibre du budget général de 83 445 €.**

### **La section d'investissement s'équilibre à 234 189 €**

Avec en dépenses, la reprise du déficit d'investissement de 134 685,06 €, le remboursement de la dette (28 600 €), la reprise de subventions et des travaux à prévoir à minima : raccordements, pompe et matériels, mise à niveau des ouvrages d'assainissement sur la RD 988 à St Laurent...pour 50 000 €HT

Les recettes comprennent :

- les amortissements : 84 605 €
- le FCTVA : 19 030 €
- le virement de la section d'investissement ( 130 554 €)
- emprunt : 0 €.

**Il est procédé à un premier vote pour adopter le versement de la subvention d'équilibre du budget général vers ce budget assainissement : approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (3**

abstentions).

**S'en suit le vote du budget : approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).**

#### **7- BP 2018 - ZAE DES COMBES**

Le maître d'œuvre a donné une estimation des travaux pour aménager la 2<sup>ème</sup> tranche : 600 000 €  
Le montant estimatif des recettes (1 lot sur tranche 1 + lots tranche 2) s'élève à 720 610.43 €  
Dans l'immédiat, il n'est pas prévu de contracter d'emprunt pour le financement de ces travaux.

M. MINERVA rappelle que l'assainissement collectif desservira à terme ce secteur.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

#### **8- BP 2018 – ZA PLA D'AVEYRON**

Cette zone est composée de 2 tranches. Il reste 3 lots à vendre sur la première.

L'aménagement de la deuxième tranche est à réaliser ultérieurement (11994m<sup>2</sup> de foncier à viabiliser).

Ce budget prévoit :

- En dépenses de fonctionnement : le rachat de la zone pour la somme de 105 590,73 € , des travaux divers si besoin (11 549,47 € ) et de remboursement des intérêts de la dette (5 560,00 €)
- En recettes de fonctionnement : 266 942,00 € de produits prévisionnels de vente de lots (T1 + T2)

Les dépenses réelles d'investissement reprennent le déficit 2017 (21 985,90 €) et le remboursement du capital restant dû de la dette (122 256 €).

La section de fonctionnement s'équilibre à 389 650,20 € et à 266 946,00 € pour l'investissement per le biais des écritures d'ordres afférentes aux opérations de stocks.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

#### **9- BP 2018 – ZA LA TRICOUSE**

Les dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 44 591.24 € correspondent au prix de cession de la ZA de la commune de Sévérac d'Aveyron à la CCCA : 26 474.44 € et à des travaux estimés à 18 116.80 €.

Un lot a été vendu en 2017 Bâti véto, il reste un seul lot sur cette zone pour lequel nous avons un acquéreur.

Afin d'équilibrer ce budget, il est prévu un apport du budget principal de 97 497.66 €

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

### **10 - BP 2018 – ZA DES MARTELIEZ**

Les travaux sur cette zone sont terminés, sont à prévoir des honoraires de géomètre pour un éventuel découpage et le rachat de cette zone à la commune (25 425,13 €).

98 658 € sont attendus de la vente des lots.

Afin d'équilibrer ce budget, il est prévu un apport du budget principal de 34 032.81 €.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

### **11 - BP 2018 ZA DU TUMULUS**

**Les dépenses se composent de :**

- 5 482 € d'opérations réelles (intérêts de la dette et 1000 € pour travaux divers).
- 214 267 € de capital de la dette à rembourser au fur et à mesure de la vente des Lots
- 16 120,34 € de reprise du déficit de 2017

**Les recettes se composent :**

- du produit attendu de la vente des lots : 234 495 €, soit 19 379 m<sup>2</sup> X 12.10 € HT ,
- d'un apport du budget général de 1 372,34 € pour équilibrer ce budget.

Le budget s'équilibre à 477 220,68 € (SF + SI) avec les écritures de transferts d'encours de production et de stocks.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

### **12 - BP 2018 - EXTENSION DE LA ZA DE ST GENIEZ :**

Le budget intègre les principales écritures suivantes :

- Les dépenses (85 780,57 € ) sont essentiellement constituées du reversement sur le budget général de l'excédent prévisionnel budgétaire (83 578,57 €) si la vente du dernier lot est actée dans l'année. Et de 2202 € de dépenses prévisionnelles diverses .
- En recettes, 18 771 € HT sont attendus pour la vente du dernier lot. L'excédent de clôture 2017 de 67007,77 € est repris.

Le budget s'équilibre à 190 333,14 € (SF + SI) avec les écritures de transferts d'encours de production et de stocks

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

### **13 - BP 2018 - ZA DU LAURADOU**

Ce budget intègre :

en dépenses :

3 102 € de dépenses réelles (intérêts de l'emprunt d'équilibre à contracter le cas échéant et dépenses diverses )

165 739,40 € de déficit constaté au CA 2017

109 026 € de remboursement de K d'un emprunt prévisionnel (remboursable au fur et à mesure de la vente des lots)

en recettes :

109 026 € de produit attendu de la vente des lots ( 12114m2 X 9€ HT)

109 026 € de K d'un emprunt à contracter

Ce budget présente un déficit global de l'ordre de **59 813,40 €** couvert par un apport d'équilibre du budget général.

Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement à la somme de 449 810,80 € avec l'ensemble des opérations d'ordres inhérentes à ces budgets de stock.

**Le Conseil adopte ce budget à l'unanimité (pas d'abstention).**

### FISCALITE

Les états fiscaux TEOM et 1259 ne sont pas encore disponibles.

Une réunion devra être organisée avant le 15 avril 2018 pour voter les taux.

### Attribution des subventions

#### Subventions prévisionnelles 2018

OT Causses à l'Aubrac (fonctionnement)	320 000,00
OT Causses à l'Aubrac (investissement)	25 000,00
Centre social Micro crèche St Geniez	123 283,00
Centre social Laissac	36 425,00
CEJ centre social Laissac	16 265,00
AFR multi accueil RAM Laissac	127 105,00
AFR Sévérac	186 000,00
Point relais emploi	23 350,00
Recyclerie Marmotte	6 000,00
Amicale SP St Geniez	1 800,00
Amicale SP Sévérac	3 500,00
Amicale SP St Laurent	800,00
Amicale SP Laissac	3 200,00
ADMR Laissac	2 000,00
ADMR St Geniez	6 000,00
ADMR Sévérac	6 200,00
ADMR St Côme	200,00
ADMR Campagnac	3 400,00
Croix rouge Sévérac	3 600,00
Action 12	11 000,00
Cap Momes	2 000,00

Roc Laissagais	2 000,00
Association Traditions en Aubrac	1 000,00
Moto club 12 > <i>En attente de finalisation de l'instruction du dossier de demande d'aides</i>	1 000,00
Eleveurs Race Aubrac > <i>En attente de finalisation de l'instruction du dossier de demande d'aides</i>	2 500,00
<b>Total prévisionnel</b>	<b>913 628,00</b>

Le Bureau et la Commission Finances ont émis un avis favorable sur ces propositions.

**Le conseil devra se prononcer sur ces attributions.**

#### **Achat du bâtiment technique départemental situé à Campagnac**

Ce centre technique départemental à Campagnac est bien desservi en bordure de RD. Il est implanté sur les parcelles cadastrées AK 307 et AK 308. Il dispose d'une surface bâtie de 200 m2 environ et 280 m2 de locaux et pourra accueillir le pôle technique de Campagnac:

- Garage pour le matériel de 180 m2 environ
- 2 bureaux et une cuisine, sanitaires, une douche
- Remise de 50 m2 à l'étage
- Un appentis couvert de 50m2
- Un abri extérieur de 30m2
- Une aire de lavage avec assainissement
- Un hangar à sel de 25m2 avec quai de déchargement à l'extérieur
- Des compartiments à matériaux
- Un quai de chargement
- Chauffage au fioul
- Cour extérieure de 500 m2 environ.

Le Département a accepté de céder ce bien à la communauté de communes au prix de 62 000 € (prix du Domaine)

Une aide au titre de la DETR a été demandée sollicitée pour cette acquisition.  
Le Bureau a émis un avis favorable.

**Le conseil acte à l'unanimité cette acquisition au prix de 62 000 €.** Les frais d'actes de transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur.

#### **Avenants aux marchés de travaux des vestiaires et tribunes Roland SAULES**

La Commission « Sports » a étudié une série de modifications et de compléments sur le projet des vestiaires et tribunes du stade Roland SAULES.

Ces modifications sont présentées dans les 5 avenants suivants :

#### **-Avenant n°1 – Lot 10 Electricité Chauffage avec l’entreprise FAUDON**

Travaux supplémentaires : Reprise d’alimentation du local de la pompe, du local du club house, de la sonorisation et réalisation d’un éclairage pour le terrain d’entraînement et arrosage de ce terrain.

Adaptations sur l’implantation et le nombre de petits appareillages générant notamment une moins-value de 323 € HT.

Soit un avenant de 2 122,80 € HT portant le marché à 22 168,30 € HT.

#### **-Avenant n°1 – Lot 1 Démolition Gros Œuvre**

Modification du marché (travaux supplémentaires ou supprimés) portant sur une variante de dallage, modification des réseaux EU/AEP, apport de tout venant en pieds de façades, lave chaussure soit un avenant de + 286,50 € HT portant le marché à 82 335,69 € HT.

#### **-Avenant n°1 – Lot 5 Cloisons doublages**

Suppression d’enduit plâtre et pose de plaques hydro supplémentaires soit un avenant de – 615,28 € HT portant le marché à 26 320,64 € HT

#### **Avenant n°2 – Lot 4 menuiseries extérieures / serrurerie**

Le supplément de 10 773 € HT a pour origine la pose d’un film opaque sur les fenêtres vestiaires, le remplacement des joues en plexi par des joues en verre et la pose de tôles en alu larmé avec joints aux jonctions. Ces suppléments doivent concourir à étanchéiser les tribunes situées au-dessus des vestiaires arbitres.

Marché initial 45 780 € HT – Avenant n°1 (-1240,20 € HT) + **avenant n°2 (10 773 € HT)** = nouveau montant du marché à 55 312,80 € HT.

#### **Avenant n°1 – Lot 8 Peintures**

Ajout de protection murales de 90 cm de H dans le couloir et dans les vestiaires joueurs pour protéger le bas des murs. Suppression des peintures sur ces 90 cm = **+ 2 870 € HT**

Le marché est porté à la somme de 15 870 € HT.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ces propositions d’avenants.

**Le conseil accepte à l’unanimité ces avenants ainsi présentés**

#### **Règlement d’aides aux entreprises.**

M. le Président présente le projet de règlement étudié par la commission « Développement Economique » réunie le 15 mars dernier avec l’appui technique d’Aveyron Ingénierie.

Ce règlement s’inspire des règlements économiques de la Région (secteurs d’activités éligibles ...) et par ce biais doit permettre :

-d’aider un large panel d’activités



-d'optimiser les plans de financement (coparticipation CCCA + Région) et, ainsi, éviter la « fuite » de porteurs de projets vers d'autres territoires plus attractifs.

**Le montant annuel d'aides octroyables par la communauté de communes s'établirait à 50 000 € annuels.**

Ce montant pouvant être abondé si besoin.

**Ce projet de règlement est le suivant :**

*Les entreprises éligibles à l'aide à l'investissement immobilier sont celles ayant un établissement ou un projet d'établissement sur le territoire de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac ;*

- *Production industrielle*
- *Services à l'industrie, aux entreprises (ajout de ce point)*
- *Artisanat*

*Les crédits bailleurs et les SCI sont éligibles lorsque le crédit preneur ou la société d'exploitation est éligible. Les SCI sont éligibles dès lors qu'elles sont détenues majoritairement par l'entreprise ou son principal associé. Le portage par des SCI est inéligible pour le secteur des IAA et de la viticulture.*

*Sont inéligibles :*

- *Les professions libérales, services financiers, banques, assurances*
- *Les sociétés de commerce (hors commerces de proximité et négoce Business to Business)*
- *Les exploitations agricoles.*

*Le fait d'être éligible à la subvention ne constitue pas un droit à bénéficier de ladite subvention : la communauté de communes jugera de l'opportunité de la demande en fonction de l'impact du projet au niveau de l'économie locale et de l'aménagement du territoire, ainsi que des crédits budgétaires disponibles.*

Nota : M. LADET souhaite savoir si les entreprises de services seront éligibles. Elles le seront à l'exclusion de celles qui entrent dans la catégorie inéligible précisée ci-dessus.

**DEPENSES ELIGIBLES**

---

*Sont éligibles les dépenses liées à l'investissement immobilier des entreprises concernant :*

- *Les opérations de construction, d'extension, de rénovation et d'aménagement de bâtiments*
- *Les honoraires liés à la conduite du projet (maitrise d'oeuvre, géomètre, frais d'acte...)*

*Les opérations de mises aux normes sont inéligibles.*

*L'acquisition de terrains est inéligible.*

**CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE**

---

*La réalisation de l'opération doit être motivée par la création ou l'extension d'une entreprise qui s'engage à maintenir ou à créer des emplois pendant une durée de 3 ans.*

*Le bénéficiaire s'engage à maintenir l'activité sur place pendant au moins 5 ans.*

*Concernant les constructions de bâtiment, le bénéficiaire s'engage à installer son activité dans lesdits bâtiments dans l'année qui suit l'achat ou la réception.*

*Si le projet est porté par une société de crédit-bail ou une SCI, celle-ci s'engage à mettre le bien aidé à disposition d'une entreprise par un contrat de location dont le loyer intégrera la répercussion de l'aide versée.*

*L'intervention de la communauté de communes pourra se faire en concomitance avec l'intervention de la Région dans le cadre d'un conventionnement.*

#### MONTANT DE L'AIDE

*L'intervention de la communauté de communes s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe budgétaire annuelle, dans la limite des taux et montants autorisés.*

*L'aide est calculée de la façon suivante :*

- 10 % maximum de l'assiette éligible
- Le montant de l'aide est plafonné à 40 000 €
- Le montant minimal des dépenses éligibles doit être de plus de 60 000 € HT.

*La subvention est cumulable avec d'autres aides financières, sous réserve du respect des règles nationales et européennes.*

#### INSTRUCTION DES DOSSIERS ET DECISION

*La demande d'aide au titre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises est à déposer auprès du Président de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.*

*Le dossier de demande d'aide devra comporter :*

- Un courrier daté et signé sollicitant l'aide
- Le dossier de demande fourni par la communauté de communes.

*Une fois le dossier complet, un accusé de réception sera remis par la communauté de communes.*

*Les aides ne sont pas rétroactives : toutes dépenses engagées avant la délivrance de l'accusé de réception seront exclues de l'assiette éligible.*

*Après instruction pour avis du dossier par un Comité Technique (composé de techniciens de la CC, consulaires, AD OCC, Aveyron Ingénierie), la décision d'octroi d'une subvention sera soumise à l'approbation du Conseil de Communauté de Communes.*

*Après un avis favorable, il sera établi une convention d'attribution de subventions entre la communauté de communes et l'entreprise, et éventuellement la SCI ou le crédit bailleur.*

#### VERSEMENT DE L'AIDE

*Le versement de la subvention interviendra en deux versements :*

- Un acompte de 30% à la signature de la Convention
- Le versement du solde de 70% (au prorata des travaux faits) sur présentation des justificatifs (factures, attestation de fin de chantier en cas de travaux).

*Le cumul des acomptes ne peut pas dépasser le montant de l'aide attribuée.*

*En cas de sous réalisation du programme, le montant de l'aide sera proratisée ( = % d'aide X montant définitif des dépenses éligibles).*

*La communauté de communes se réserve le droit en cas de non-respect des clauses susvisées, voire de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de mettre fin à l'aide et d'exiger le reversement total ou partiel de la somme versée.*

*D'autre part les élus se réservent la possibilité d'aider une entreprise à un plafond supérieur si le projet était jugé d'intérêt stratégique pour le territoire.*

#### **REGLES DE CADUCITE**

---

*La subvention deviendra caduque si le bénéficiaire n'a pas adressé à la communauté de communes les documents justifiant de l'achèvement de l'opération subventionnée dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide.*

#### **Promotion – Communication :**

---

*Le bénéficiaire de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac s'engage à mentionner sur un support visible du public, la participation financière qui lui a été attribuée par la mention suivante « Projet réalisé avec l'appui financier de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac » (en y faisant figurer le logo de la Communauté de Communes).*

*Le bénéficiaire de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises autorise la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac à communiquer, sur tous supports (papier, électronique, autres), de l'octroi de l'aide à son intention.*

#### **MODIFICATION DU REGLEMENT**

---

*Le présent règlement pourra être modifié par simple décision du conseil communautaire.*

#### **REGLEMENT ET LITIGES**

---

*En cas de litige, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Toulouse.*

Le Bureau et la Commission Finances ont émis un avis favorable sur ces propositions.

**Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce règlement d'aides (1 abstention).**

<b>Consultation pour la passation de marchés de revêtement de voirie</b>
--

Le conseil, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation et à choisir les offres qui seront jugées « mieux disantes » pour la passation des marchés de revêtement de voirie dans les conditions suivantes :

Objet : Travaux de revêtement de chaussées.

Durée du marché: début des travaux mai 2018. Fin des travaux prévisionnelle septembre 2018

Opération allotie en 2 lots faisant l'objet de marchés séparés :

- **Lot N°1 Secteur Olt et Aubrac – Lot et Serre :**
  - Tranche Ferme « Olt et Aubrac »
  - Tranche ferme « Lot et serre »
  - Tranche Conditionnelle « Olt et Aubrac »
  
- **Lot N°2 Secteur Séverac d'Aveyron – Laissagais,**
  - Tranche Ferme « Séverac d'Aveyron»
  - Tranche ferme « Laissagais »
  - Tranche Conditionnelle « Laissagais »

Critères de choix des offres : Prix (60%) + Valeur technique (40%)

Procédure : adaptée.

Le choix des offres retenues sera présenté au Conseil.

#### **Détermination du territoire de contractualisation dans le cadre du Contrat Régional Unique (CRU)**

Le CRU permet d'obtenir des financements de la Région pour le développement des territoires.

La Région ne veut pas contractualiser directement avec les communautés de communes (trop nombreuses dans la nouvelle Région). Seuls les PETR et les PNR le pourront.

Par ailleurs, la signature de ce contrat intervient à l'issue d'un diagnostic de territoire déclinant des enjeux et des actions partagés (= projet de territoire). Or, la CC des Causses à l'Aubrac construit son avenir en commun avec la CC Comtal Lot et Truyère, via le PETR. Il semble logique que le PETR du Haut Rouergue signe ce contrat avec la Région ( et le Département).

Mais, le PNR des Grands Causses porte déjà un contrat sur la partie « Est » de la Communauté de Communes. Il travaille actuellement à une nouvelle contractualisation avec la Région.

Incidence : notre Communauté de communes serait partagée sur plusieurs contrats de développement portés par plusieurs structures. Cette démarche est quelque peu en opposition avec le projet de territoire en cours d'élaboration sur le PETR.

Après débat, il est proposé que la délibération sur le territoire de contractualisation soit reportée.

Une réunion sera organisée rapidement avec le PNR des Grands Causses pour trouver la bonne articulation.

#### **Création d'un poste de rédacteur et fermeture du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Suite à la réussite d'un agent au concours de rédacteur, il est proposé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, un emploi de rédacteur à temps complet et de fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe antérieurement occupé par l'agent.

Le Bureau réuni le 20 mars 2018 a émis un avis favorable.

Le conseil accepte, à l'unanimité, la création de cet emploi.

### **Proposition d'achat des terrains pour l'extension de la ZA de la Falque à St Geniez**

M. le Président rappelle que la surface d'acquisition estimée pour réaliser une extension de ZAE à St Geniez est de 18 260 m<sup>2</sup>.

Il précise également que plusieurs négociations ont permis de ramener le prix demandé par les propriétaires de 13 € à 11,5 € puis à 10 € / m<sup>2</sup>.

La Commission « Développement Economique » réunie le 15 mars 2018 a émis un avis favorable.

Il est proposé de formuler une offre d'achat aux propriétaires de cette parcelle située en zone UX pour un montant de 10 € / m<sup>2</sup>. Les conditions supplémentaires demandées par ces derniers à la charge de l'interco (clôture, haie, voirie...) ne sont pas retenues.

Le conseil sera amené à délibérer ultérieurement sur ce prix s'il est accepté par les propriétaires.

Le Bureau réuni le 20 mars 2018 a émis un avis favorable.

Le Conseil autorise M. le Président à formuler une proposition en ce sens aux propriétaires.

### **Complément à la délibération du 21/02/2017 - Dissolution du budget annexe OM**

Par délibération du 21/02/2017, le Conseil de Communauté de communes a validé la dissolution du budget annexe « OM » de Lot et Serre et d'affecter la gestion comptable de ce service dans le budget général.

Concernant, le budget annexe « ordures ménagères » de Sévérac, il convient par délibération de préciser les points suivants :

- Intégrer la gestion comptable du service déchets sur Sévérac d'Aveyron au sein du budget général de la communauté de communes
- Accepter les reprises de l'actif et du passif, les résultats du budget annexe de Sévérac d'Aveyron étant repris par la commune,
- Autoriser M. le Président à signer les PV de mise à disposition de biens.

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Le Conseil accepte l'acquisition du logiciel pour la gestion des taxes de séjours proposé par la ste 3D Ouest. Cette offre se démarque en proposant une plateforme de déclaration en ligne, paiement en ligne...Coût ( 5340 € HT de licence + 4680 € HT de formation/présentation...). Un montant de 900 € HT de maintenance sera du par la suite annuellement.

Ce logiciel est un peu plus cher que les offres concurrentes mais permet une gestion plus souple via la dématérialisation des tâches précitées.